

Préavis N° 19 - 2012 au Conseil communal

**Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les
années 2012 à 2016**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 31 octobre 2012

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Buts du plan des investissements	4
3. Plan des investissements 2012-2016	4
4. Financement	6
5. Conclusions	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Jusqu'en 2007, le plan des investissements était porté à la connaissance de votre Conseil par le biais d'un préavis. Suite à de nombreuses remarques sur la définition de la prise d'acte, la Municipalité avait décidé, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, et conformément à la loi sur les communes, de présenter son plan des investissements par le biais d'une communication.

Soucieuse que le Conseil communal puisse débattre de cette question, la Municipalité a décidé de présenter son plan des investissements par le biais d'un préavis d'intention. Ce procédé permet qu'une discussion ait lieu au sein du Conseil sans que ce dernier n'ait à voter. Par conséquent, le débat qui en résultera n'engagera pas votre Conseil.

Le règlement du Conseil communal de Pully (RCCP) stipule à son article 37 « *Le préavis d'intention est la proposition que la Municipalité présente au Conseil pour qu'il prenne connaissance des lignes directrices qu'elle entend suivre dans un domaine politique déterminé, lors de propositions qui seront faites ultérieurement. Il n'est pas renvoyé à l'examen d'une commission. Il donne lieu à discussion, mais n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil.* ».

De plus, l'article 18 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCCom) et l'article 108 du règlement du Conseil communal de Pully (RCCP), prévoient les dispositions suivantes :

« *La Municipalité établit annuellement le plan des investissements.*

Ce plan est présenté au Conseil, en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil. »

Par ce préavis d'intention, la Municipalité porte à votre connaissance la réactualisation de son plan des investissements pour les années 2012 à 2016.

Pour sa part, la Municipalité a bien entendu pris en considération les incertitudes économiques. A ce stade, elle n'a retenu pour son programme d'investissement que les objets jugés indispensables ou prioritaires pour l'année 2013 et ce, en corrélation avec le programme de législature.

2. Buts du plan des investissements

Un plan des investissements a pour buts :

- de fixer, sur un plan général, les objectifs à court et moyen termes de la Municipalité ;
- de dresser l'inventaire des besoins prioritaires de la Commune en matière d'équipements, pour une période déterminée ;
- de fixer le plafond des dépenses qui en découlent, en fonction des possibilités financières de la Commune ;
- d'estimer, en fonction de ces derniers choix, l'évolution de la dette communale et son incidence sur le budget annuel (charges d'intérêts, amortissements, autofinancement) ;
- d'apprécier les conséquences financières des dépenses d'investissement qui entraînent de nouvelles charges d'exploitation ou des revenus supplémentaires (investissements productifs) ;
- de donner au Conseil communal et à la population une information indispensable, sans laquelle les projets et demandes de crédit d'investissement pourraient apparaître sans cohérence et sans coordination les uns avec les autres.

Il s'agit donc d'un document prévisionnel indispensable pour les prises de décision de la Municipalité.

De par sa nature, ce document a bien entendu un caractère indicatif. Les chiffres qui y figurent sont en règle générale basés sur des estimations. Pour les projets réalisés sur plusieurs années, les montants peuvent varier en fonction des considérations techniques. Ils découlent d'études précises pour certains postes (préavis déjà votés), mais aussi d'évaluations globales pour les objets dont le programme n'est à ce jour défini que dans leurs grands principes.

3. Plan des investissements 2012-2016

Le total du financement probable des investissements 2012-2016 est de CHF 91'921'124.00. Ce montant concerne deux phases de financement :

- le financement des investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés;
- le financement des investissements à voter.

Le total du financement des investissements 2012-2016 se décompose de la manière suivante :

Types de dépenses d'investissements	Montants (en CHF)
Dépenses engagées sur les investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés, selon situation au 17 octobre 2012	19'357'274
Financement des crédits votés	19'357'274
Dépenses d'investissements pour lesquelles les crédits doivent être votés	72'563'850
Total du plan des investissements 2012-2016	72'563'850
Les crédits à voter concernent principalement :	
• Les constructions, rénovation bâtiments communaux	14'020'000
• Les équipements sportifs	7'450'000
• Les transformations, rénovations bâtiments scolaires	7'776'000
• Les travaux routiers (y.c. aménagements urbains)	6'279'000
• L'aménagement du territoire	1'070'600
• Travaux et études liés au PALM, SDEL, projets connexes	14'338'750
• Parcs, promenades et cimetières	2'442'000
• L'éclairage public	154'000
• L'informatique	2'980'000
• La réhabilitation de la STEP	500'000
• Les travaux d'assainissement (collecteurs)	6'646'000
• Les réseaux des Services industriels	8'547'500
• Les ordures ménagères et déchets	360'000

Sur l'ensemble des investissements projetés, dans ce plan quinquennal, les objets pouvant être financés, tout ou partie, par le biais de subventions, de participation de tiers ou de taxes, représentent la somme approximative de CHF 34 mios, soit 37% de l'ensemble des objets d'investissements inclus dans le plan des investissements 2012-2016.

En termes de dépenses, globalement, le plan quinquennal des investissements est plus important que les années précédentes. Ceci s'explique pour plusieurs raisons :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés;
- l'entretien et la remise en état des infrastructures : routes, collecteurs, bâtiments communaux (bâtiments administratifs, bâtiments locatifs, infrastructures sportives et collèges), ainsi que les réseaux des Services industriels;
- les études et réalisations liées au PALM, au SDEL et aux projets connexes;
- les divers travaux liés au rehaussement des ponts CFF et de la dalle de la gare;
- le développement des structures d'accueil du préscolaire et du parascolaire ;

- la mise à jour et l'amélioration des prestations en lien avec l'informatique (wifi, gestion électronique des documents, environnement de travail, etc.).

Il est à noter que plan des investissements pour les années 2012 à 2016 qui vous est présenté est en corrélation avec le programme de législature de la Municipalité 2011-2016. En effet, ce dernier est articulé autour de trois domaines prioritaires qui sont :

- vie sociale et culturelle (services à la population, information et communication) ;
- développement de la ville (aménagement du territoire, gestion du patrimoine communal, environnement, transports, énergie) ;
- logement et emploi.

Une grande partie des dépenses d'investissement incluses dans le plan des investissements 2012-2016 concerne l'une des trois priorités mentionnées ci-dessus :

<u>Priorités du programme de législature</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Vie sociale et culturelle	CHF	14'569'500.00
Développement de la Ville	CHF	34'822'750.00
Logement et emploi	CHF	3'091'600.00
Total	CHF	52'483'850.00

Par conséquent, nous constatons que le 57.1% des dépenses prévues dans le plan des investissements 2012-2016 concernent des priorités faisant partie du programme de législature de la Municipalité.

Les autres dépenses, soit le 42.9% du total du plan, concernent majoritairement le renouvellement des infrastructures souterraines ainsi que de lourds travaux de rénovation du patrimoine construit de la Commune en vue de maintenir sa valeur économique.

4. Financement

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants :

- **l'excédent des produits du compte d'exploitation** : l'analyse du résultat du budget 2012 démontre que l'on pourra certainement compter sur une marge d'autofinancement positive, permettant ainsi à notre Commune de financer tout ou partie de ses investissements par des fonds propres. Néanmoins, de nombreuses incertitudes subsistent encore quant à l'évolution de la fiscalité ;
- **l'utilisation des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables** : ces deux éléments, ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible ;

- les subventions et participations de tiers à recevoir ;
- la vente d'actifs (terrains, immeubles, titres, etc.) ;
- la recherche de partenariats Privé/Public ;
- l'emprunt ;
- les diverses taxes ;
- l'augmentation des revenus.

5. Conclusions

Le plan des investissements a été redimensionné, depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies prises dès ce moment-là. Il a été réduit pratiquement à des dépenses d'entretien uniquement.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un plan des investissements doit être l'inventaire objectif des besoins d'équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En terme d'investissements, notre Commune aura, durant les années à venir, à fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques et ce, dans le but de dynamiser notre cité.

Le financement de projets importants pour l'avenir de notre Commune ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit donc pas être envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression des recettes fiscales et de notre marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

De plus, la Municipalité est convaincue que certaines infrastructures communales pourront être financées en partenariat avec des instances privées (partenariat privé-public), limitant ainsi les engagements financiers de notre collectivité.

Les projets de développement de la Ville nous permettront aussi de valoriser certaines propriétés communales, ce qui amènera très certainement des liquidités supplémentaires qui pourront être attribuées au financement des futures infrastructures communales.

Le plan des investissements des trois dernières années (2009-2013, 2010-2014 et 2011-2015) étaient déjà supérieurs à ceux des années précédentes. Cette nouvelle version du plan des investissements (2012-2016) prend en compte les intentions de la Municipalité exprimées dans son programme de législature pour les années 2011-2016. Une importante

partie des dépenses prévues concernent des priorités ressortant directement de ce dernier.

La mise en œuvre de ce plan ne pourra pas se faire sans un renforcement de l'effectif de l'Administration communale. En effet, notre administration et, notamment les services techniques, sont actuellement en mesure de gérer, non sans difficultés, un volume de projets pour un montant total annuel variant entre CHF 5.0 mios et CHF 10.0 mios.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses deux priorités (mise en place d'une politique du logement, augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduisent notre Commune à consentir un effort tout particulier, en termes de dépenses d'investissements, ces prochaines années.

En cohérence avec ces objectifs, il a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2013, la création de l'équivalent de 4.4 ETP (équivalent temps plein) dans les services techniques.

Néanmoins, la Municipalité sera particulièrement attentive, dans la détermination des priorités, à ce que les projets d'investissement soient supportables et n'obèrent pas de manière disproportionnée la situation financière de la Ville de Pully.

La Ville se transforme et doit s'adapter aux besoins toujours plus nombreux de sa population. La Municipalité souhaite que ces importantes mutations soient assumées et bien gérées, par une allocation de ressources équilibrée, pour en faire profiter les générations futures.

Nous devons être ambitieux tout en pratiquant une gestion saine de nos finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire municipal



Ph. Steiner

Annexe : plan des investissements pour les années 2012 à 2016